

**ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS**

**ETABLISSEMENT : 0370009J**

**Lycée François RABELAIS - CHINON**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Année scolaire : 2018-2019**

**Numéro de séance : 5**

**Date de convocation : 15 mars 2019**

**Date de la séance : 4 avril 2019**

**Présidence de : Serge MARTINAT**

**Quorum : 16**

**Nombre des présents : 23**

**Nombre d'absents excusés : 4**

**Effectif réel : 30**

**SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES**

**1- Conseil d'administration**

- ◆ Désignation du secrétaire de séance.
- ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 21 janvier 2019.

**2- Gestion administrative et financière**

- ◆ Exercice 2018 :
  - Adoption du compte financier.
  - Affectation du résultat.
- ◆ Contrats et conventions.
- ◆ Décisions budgétaires modificatives.
- ◆ Voyages et sorties scolaires pour l'année 2018/2019
- ◆ Avis du conseil d'administration sur les projets « Aux Arts lycéens et apprentis 2019/2020 ».

**3- Questions Diverses**

**Signatures**

**Le Président  
Serge Martinat**



**Le Secrétaire  
Yves Debève**

## PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 4 avril 2019

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	MARTINAT Serge	O						
	Adjoint	PERREAU Nicolas	O						
	Gestionnaire - Agent comptable	WILLEFERT Jean-Paul	O						
	CPE	GRELET Claudine	O						
	Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques	BRETHOUX Nicolas	O						
Elus locaux	Collectivité de rattachement Conseiller Régional	GILLE Jean-Patrick	N	O	N	ROIRON Pierre Alain	N	O	O
	Collectivité de rattachement Conseillère Régionale	PAIN Isabelle	O						
	Groupement de commune	MOUTARDIER Denis	N	O	O				
	Commune siège	LAMBERT Christelle	N	O	O				
Personnalité qualifiée		FLORI Myriam	N	N	N				
<b>Total</b>		<b>10</b>	<b>6</b>				<b>0</b>		
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	VUILLERMOZ Lucile	O			MORIN Anne			
		RAOUX Christine	O			GRESSIER-MONARD Cécile			
		HOMINAL Xavier	O			SMEETS Karin			
		BAUDRY Christophe	N	O	O	MASSON Gaëtan			
		GUILHAUMON Bernard	O			LELIEVRE Sandrine			
		DEGOUSSE Elisabeth	O			LABOURDETTE Christophe			
		BRAULT Philippe	O			LAMBERT Eric	O		
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	DERANGEON Adeline	N	O	N				
		DEBÈVE Yves	O						
		VALLÉE Nathalie	N	O	N				
<b>Total</b>		<b>10</b>	<b>7</b>			<b>1</b>			
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	RAINON Delphine (FCPE)	O			GALLET Stéphane (FCPE)			
		LAGNIEL Marie-Pierre (FCPE)	O			MICHARD Katia (FCPE)			
		MANCHET Sylvie (FCPE)	O			POISSON Clarisse (FCPE)			
		ALIX Anne (FCPE)	N	O	O	BRIAND Betty (FCPE)			
		DE REYDET DE VULPILLIERES Nicolas (PEEP)	O			PATARIN Christel (PEEP)			
	Elèves	HENRY Théotim - TST12D2	O			BITAUD Alice - TSTMG1			
		LUDEAU Chloé - STS-MUC1	N	O	O	BITAUD Alice - TSTMG1	O		
		CHASLIN Cléa - TS3	O			LANORT Floriane - TS3			
		BEHAGUE Bryan - TS3	O			NAGUET Léo - 1STMG2			
		BESNARD Charles - 1L	O			MAILLART Shawn - 1STMG1			
<b>Total</b>		<b>10</b>	<b>8</b>			<b>1</b>			
<b>Total</b>			<b>21</b>			<b>2</b>			

Invité (e) (s) : Mme Bratières Caroline, enseignante

## RUBRIQUE I. Conseil d'administration

Monsieur le Proviseur ouvre la séance à 18h10.

### 1. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Debève, représentant des Personnels ATSS, assure le secrétariat de la séance.

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 21 janvier 2019 :

Le procès-verbal de la séance du lundi 21 janvier 2019 est approuvé.

Votants : 22          Exprimés : 22          Pour : 22          Contre : 0          Abstentions : 0

## RUBRIQUE II. Gestion matérielle et financière

### 1) Administration générale :

#### ✓ Compte financier de l'exercice 2018 :

M. le Proviseur rappelle que notre droit budgétaire impose chaque année civile un compte-rendu de l'exécution du budget devant l'assemblée délibérante qui l'a voté. Ce compte-rendu s'appelle le compte financier pour les EPLE. C'est un document unique et commun de l'ordonnateur et du comptable. Il décrit l'exécution du budget par l'ordonnateur (les dépenses et les recettes) et sa traduction dans les écritures comptables. Il permet de mesurer les écarts entre les autorisations budgétaires (le budget corrigé des décisions budgétaires modificatives) et le montant effectif des recettes constatées et des dépenses effectuées.

Puis, il précise les modalités de sa mise en œuvre. A la fin de chaque exercice l'agent comptable en fonction prépare le compte financier de l'établissement qui doit être présenté au conseil d'administration avant le 30 avril suivant la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration, après avoir entendu l'agent comptable, adopte avec ou sans réserves le compte financier puis se prononce sur l'affectation du résultat de l'exercice. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, date de la mise en place de la réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC), les éléments budgétaires sont complétés par des indicateurs financiers propres à l'établissement.

M. Willefert, agent comptable, expose les grandes lignes du compte financier de l'exercice 2018, (cf document). Le montant total des recettes du lycée constatées en 2018 s'élève à 1 658 749.35 € alors que le total des dépenses est de 1 601 643.29 €.

Le résultat de l'exercice est de + 57 268.65 €. Au terme de l'exercice 2018, la capacité d'autofinancement qui correspond à l'excédentaire monétaire dégagé par les opérations de gestion de l'établissement s'élève à - 44 251.54 €.

Le fonds de roulement qui désigne la marge financière dont dispose l'établissement sur les éléments à caractère durable de son patrimoine global s'élève à 507 930.30 € soit 120.07 jours de fonctionnement.

La trésorerie qui désigne les fonds matériellement disponibles pour honorer l'ensemble des engagements financiers de l'établissement est de 572 188.63 € soit 135.25 jours de fonctionnement.

Monsieur l'Agent comptable propose de conserver la ventilation suivante (cf tableau), bien que conformément à l'instruction codificatrice, les comptes de réserves peuvent être fusionnés.

18h30 : arrivée de Mme Rainon.

M. le Proviseur demande d'adopter le compte financier 2018 sans réserves.

Votants : 23                  Exprimés : 23                  Pour : 23                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖ **Acte ca Dém'Act n°2019-95**

M. le Proviseur demande d'adopter l'affectation des résultats financiers selon la proposition faite par M. l'Agent comptable, Adjoint-gestionnaire.

Votants : 23                  Exprimés : 23                  Pour : 23                  Contre : 0                  Abstentions: 0  
❖ **Acte ca Dém'Act n°2019-81**

#### ✓ **Marchés publics - voyages scolaires clés en main :**

M. l'Agent comptable, Adjoint-gestionnaire, Adjoint-gestionnaire, Adjoint-gestionnaire, présente succinctement le projet de procédure d'appel à devis dans le cadre des voyages scolaires du lycée. Les voyages seront soumis au règlement intérieur de la commande publique qui sera elle-même présentée lors du prochain conseil d'administration.

M. Willefert explique les raisons pour lesquelles il a jugé utile la création d'un marché public pour les voyages scolaires : elles reposent principalement sur le fait que les voyagistes imposent souvent le règlement des prestations avant qu'elles ne soient réalisées, ce qui est en contradiction avec l'idée de paiement pour service fait. Par ailleurs, ce règlement intérieur de la commande publique apportera une meilleure protection juridique.

M. le Proviseur demande d'adopter le projet de procédure d'appel à devis dans le cadre des voyages scolaires.

Votants : 23                  Exprimés : 23                  Pour : 23                  Contre : 0                  Abstentions: 0

✓ **Dons financiers reçus :**

M. le Proviseur demande aux membres du conseil d'administration de bien vouloir accepter plusieurs dons :

**1. Don financier de l'association PEEP Chinon de 100,00 € pour le projet « Atelier Théâtre » avec Compagnie Myrtil Mérie Mélis.**

Votants : 23                  Exprimés : 23                  Pour : 23                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖ **Acte ca Dém'Act n°2019-97**

**2. Dons financiers de la FCPE (CDPE 37) de :**

- **500,00 € pour le projet « Atelier Théâtre avec Compagnie Myrtil Mérie Mélis.**

Votants : 23                  Exprimés : 23                  Pour : 23                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖ **Acte ca Dém'Act n°2019-96**

- **100 € pour la sortie à Amboise, le Clos Lucé.**

Votants : 23                  Exprimés : 23                  Pour : 23                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖ **Acte ca Dém'Act n°2019-90**

**3. Dons financiers de la MDL de :**

- **1000,00 € pour le projet « Atelier Théâtre » avec Compagnie Myrtil Mérie Mélis.**

Votants : 23                  Exprimés : 23                  Pour : 23                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖ **Acte ca Dém'Act n°2019-87**

- **170,00 € pour la sortie à Amboise, le Clos Lucé.**

Votants : 23                  Exprimés : 23                  Pour : 23                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖ **Acte ca Dém'Act n°2019-83**

**4. Don financier de 356 € de l'association VIH Val de Loire pour Journée Santé et VIH 2018.**

Votants : 23                  Exprimés : 23                  Pour : 23                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖ **Acte ca Dém'Act n°2019-91**

**5. Dons des reliquats des cartes de demi-pension pour un montant total de 54,45 € au titre des fonds sociaux.**

Votants : 23                  Exprimés : 23                  Pour : 23                  Contre : 0                  Abstentions : 0  
❖ **Acte ca Dém'Act n°2019-84**

✓ **Admission non – valeur de créances demi-pension :**

M. l'Agent comptable, Adjoint-gestionnaire présente les admissions non – valeur pour des créances de demi-pension pour la somme totale de 1043.33 €. Ce montant correspond à plusieurs créances :

- 3 débiteurs à savoir 2 familles qui n'a pas donné suite aux courriers de rappels mais dont le montant est inférieur au somme de recouvrement voté en CA le 30/11/2018,
- et une famille insolvable - 3 trimestres en 2016/17 et 3 trimestres en 2017/18.

Votants : 23                  Exprimés : 23                  Pour : 23                  Contre : 0                  Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2019-85**

19h15 : Départ de M. Béhague.

✓ **Contrats et conventions :**

**1. Contrat d'entretien la société ATTILA**

M. l'Agent comptable, Adjoint-gestionnaire présente le contrat d'entretien des toitures du lycée. Les visites ont lieu deux fois par an (Nettoyage chéneaux, gouttières, couverture gravillonnée, ...) pour une période d'un an à partir du 1er août 2019 jusqu'au 31 juillet 2020. Le contrat est renouvelable 2 fois - montant annuel de 3120.03 € HT - annule et remplace le contrat 2018.

M. le proviseur demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer le contrat.

Votants : 22                  Exprimés : 22                  Pour : 22                  Contre : 0                  Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2019-86**

**2. Convention Tipi**

Adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques pour une mise en œuvre au 01/09/2019

Mme Raoux, représentante des Personnels d'enseignement s'interroge sur le fait que certaines familles ne pourront pas payer les factures de cantine autrement qu'en espèces. Quels autres modes de paiement seront-ils proposés aux familles ?

M. l'Agent comptable, Adjoint-gestionnaire, répond qu'au cours de l'année 2020, les paiements en espèces ne seront plus possibles. D'autres modes de paiements seront probablement possibles tel que les Tipi, mais pour l'instant il n'a pas de certitude.

Un représentant des élèves demande si le paiement par Paypal, par exemple, sera possible pour les personnes qui ne veulent pas donner leurs coordonnées de carte bancaire.

M. l'Agent comptable, Adjoint-gestionnaire répond par la négative.

M. le proviseur demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer la convention entre le Lycée et la DGFIP.

Votants : 22                  Exprimés : 22                  Pour : 14                  Contre : 0                  Abstentions : 8

❖ **Acte ca Dém'Act n°2019-93**

✓ **Voyages et sorties scolaires :**

**Voyage Espagne TEC - Mme HENNET - Octobre 2019**

M. l'Agent comptable, Adjoint-gestionnaire adjoint-gestionnaire présente le budget prévisionnel pour le voyage en Espagne et demande aux membres du Conseil d'administration d'autoriser le Chef d'Établissement à signer tout contrat ou convention et tout don ou legs, et d'autoriser l'Agent comptable à encaisser toute somme versée dont la participation famille de 120 €.

M. le proviseur demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer la convention.

Votants : 22                  Exprimés : 22                  Pour : 22                  Contre : 0                  Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2019-89**

**Sortie Tours Faculté des sciences – Mmes PARROT / MARTINI le 20/05/2019**

M. l'Agent comptable, Adjoint-gestionnaire adjoint-gestionnaire présente le budget prévisionnel pour la sortie Tours Faculté des sciences et demande aux membres du Conseil d'administration d'autoriser le Chef d'Établissement à signer tout contrat ou convention et tout don ou legs, et d'autoriser l'Agent comptable à encaisser toute somme versée dont la participation famille de 10 €.

M. le proviseur demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer la convention.

Votants : 22                  Exprimés : 22                  Pour : 22                  Contre : 0                  Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2019-92**



### 3. Voyage Allemagne – Offheim – Mme SMEETS du 30/05/19 au 03/06/19

M. l'Agent comptable, Adjoint-gestionnaire adjoint-gestionnaire présente le budget prévisionnel pour le voyage en Allemagne et demande aux membres du Conseil d'administration d'autoriser le Chef d'Établissement à signer tout contrat ou convention et tout don ou legs, et d'autoriser l'Agent comptable à encaisser toute somme versée dont la participation famille de 150 €.

M. le proviseur demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer la convention.

Votants : 22                      Exprimés : 22                      Pour : 22                      Contre : 0                      Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2019-88**

### 4. Sortie Paris Assemblée Nationale – Mme LYS le 18/05/2019

M. l'Agent comptable, Adjoint-gestionnaire adjoint-gestionnaire présente le budget prévisionnel pour la sortie Paris Assemblée Nationale et demande aux membres du Conseil d'administration d'autoriser le Chef d'Établissement à signer tout contrat ou convention et tout don ou legs, et d'autoriser l'Agent comptable à encaisser toute somme versée dont la participation famille de 40 €.

M. le proviseur demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer la convention.

Votants : 22                      Exprimés : 22                      Pour : 22                      Contre : 0                      Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2019-82**

#### Décisions budgétaires modificatives :

✓ **Exercice 2019 : décision modificative n°10 pour information :**

M. l'Agent comptable, Adjoint-gestionnaire adjoint-gestionnaire présente la DBM n° 10 pour information relative à la régularisation des ouvertures de crédits et prévisions de recettes des ressources sous condition d'emploi – régularisations de subvention pour 2300,00 €

✓ **Exercice 2018 : décision modificative n°11 pour vote :**

M. l'Agent comptable, Adjoint-gestionnaire adjoint-gestionnaire indique que ces mouvements de fonds correspondent aux prélèvements sur fonds de roulement propres à assurer des sorties, voyages achat de matériels et régularisations de subventions pour 11 592.50 €

M. le proviseur demande aux membres du conseil d'administration d'adopter la décision budgétaire modificative n°11.

Votants : 22                      Exprimés : 22                      Pour : 22                      Contre : 0                      Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2019-94**

#### Présentation de 2 projets « Aux arts lycéens » dans le cadre de l'option cinéma audio-visuel. M. Marché :

M. le proviseur rappelle que cette opération, en partenariat entre la Région Centre, le Rectorat et la Draaf (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) a pour objectif d'encourager les pratiques artistiques et met en valeur les réalisations des élèves dans les domaines artistiques et culturels développés avec leurs professeurs, en partenariat avec les artistes ou des structures culturelles.

**1<sup>er</sup> projet « L'autre, c'est moi »**

**2<sup>ème</sup> projet « Fiction de soi »**

M. le proviseur demande aux membres du conseil d'administration de donner un avis favorable pour ces projets.

Votants : 22                      Exprimés : 22                      Pour : 22                      Contre : 0                      Abstentions : 0

**1. Question diverse posée par Madame Vuillermoz, représentante des Personnels d'enseignement :**

Pour quelles raisons certains arbres du parc ont-ils été abattus ?  
Y-a-t-il des projets de plantation de nouveaux arbres ?

**Réponse apportée par M. le Proviseur :**

La décision d'abattre ces arbres appartenait au propriétaire des espaces verts, c'est-à-dire à la collectivité territoriale de rattachement, la Région.

L'ONF est intervenu pour effectuer une étude des arbres présents et il a été mis en évidence que certains arbres étaient dangereux et d'autres étaient malades. La décision de les abattre pour des raisons de sécurité des usagers a donc été prise.

La plantation de nouveaux arbres demande qu'une réflexion collective soit menée au sein du lycée dans le cadre d'un projet.

**2. Question diverse posée par Madame Rainon, représentante des Parents d'élèves FCPE :**

Les parents d'élèves FCPE proposent que le forfait demi-pension puisse être présenté sous 2 formes aux parents pour la rentrée 2019/2020 :

- forfait demi-pension 4 jours
- forfait demi-pension 5 jours

Ce système existe dans d'autres lycées de la région Centre.

Le Conseil d'administration peut faire une demande à la Région Centre dès maintenant, si tous les membres du CA sont d'accords.

Cette solution permettrait de réduire sur certains jours le nombre de demi-pensionnaires, notamment le mercredi.

C'est un sujet important et cette proposition peut soulager tout le monde : les élèves, les personnels, les parents.

**Réponse apportée par M. l'Agent comptable, Adjoint-gestionnaire, adjoint-gestionnaire :**

D'après les éléments connus, le forfait de 4 jours n'existe pas encore au lycée Grandmont mais il a été proposé d'en débattre en conseil d'administration. Le forfait de 4 jours n'est donc pas appliqué pour le moment au lycée Grandmont.

**Réponse apportée par M. le Proviseur :**

Actuellement, nous appliquons le règlement régional du service annexe d'hébergement et de restauration scolaire. Ce règlement fixe les conditions et les modalités de fonctionnement des services de restauration définies par le Conseil régional pour l'ensemble des lycées publics de la Région Centre Val de Loire.

Il ne prévoit pas de forfait demi-pension à 4 jours, nous pouvons toutefois proposer au conseil régional d'étudier cette possibilité.

**Madame Vuillermoz, représentante des Personnels d'enseignement,** souligne le fait qu'un grand nombre d'élèves n'a pas la possibilité de manger le mercredi par manque de temps car ils doivent prendre le transport scolaire pour rejoindre leur domicile. Cependant les repas sont quand même payés.

**3. Question diverse posée par Madame Rainon, représentante des Parents d'élèves FCPE :**

Madame l'infirmière a posté une note d'informations sur Pronote à destination des parents d'élèves concernant le problème des addictions aux médicaments des élèves et les parents sont inquiets et s'interrogent.

Est-il possible d'avoir plus d'explications sur ce qui se passe au lycée F. Rabelais de Chinon ?

**Réponse apportée par M. le Proviseur :**

Ce message était un message préventif à destination des parents d'élèves.

Madame l'infirmière a eu connaissance d'un seul cas d'élève au lycée concernant cette addiction.



Madame l'infirmière a consulté sa hiérarchie et a reçu son accord pour diffuser ce message.

**4. Question diverse posée par Madame Rainon, représentante des Parents d'élèves FCPE :**

Est il possible de mettre les infos événements à venir au lycée (concerts des lycéens, théâtre, comédie musicale...) sur le site internet du lycée et dans l'ENT car peu de parents savent que ces soirées sont organisées par les élèves et les enseignants sauf ceux qui sont concernées.

**Réponse apportée par M. le Proviseur :**

Les informations sont mises sur pronote au fur et à mesure de leur réception par le secrétariat.

**Réponse apportée par M. Brethoux, DDFPT :**

La diffusion des informations sur le site du lycée est gérée par 2 personnels enseignants qui sont déjà mobilisés sur leur mission d'enseignement et manquent de temps pour tenir à jour le site. Ils font de leur mieux.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 20h20